

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Rapport d'évaluation

Licence professionnelle Maîtrise de
l'énergie et énergies renouvelables

Université d'Orléans

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 07/07/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Sciences, ingénierie

Établissement déposant : Université d'Orléans

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La licence professionnelle *Maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables* a été créée en 2012. Elle est portée par le département Génie électrique et informatique industrielle (GEII) de l'Institut universitaire de technologie (IUT) de Chartres. La formation est ouverte en formation initiale et continue, et en alternance à travers des contrats de professionnalisation. Les emplois visés appartiennent au domaine des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie avec une orientation marquée vers le bâtiment et l'industrie.

Analyse

Objectifs
Les objectifs scientifiques sont liés au très large domaine de l'énergie électrique par le biais de la maîtrise de la demande en énergie, de l'intelligence du bâtiment, du diagnostic énergie, de la conversion des énergies renouvelables en énergie électrique, des systèmes de production d'énergies renouvelables et de l'optimisation des performances. Les objectifs professionnels sont décrits majoritairement en termes de savoir-être très généraux et vont de l'autonomie à la gestion de projet et l'intégration dans une équipe. La formation expose les compétences personnelles et professionnelles attendues en fin de cursus. Elles sont plutôt orientées vers les compétences opérationnelles. Elles sont très nombreuses mais n'indiquent pas clairement les métiers auxquels elle prépare. Les emplois envisagés appartiennent au large domaine des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie plus orientés vers le bâtiment et l'industrie. L'ensemble des documents fournis présente des listes de métiers visés très exhaustives allant de technicien responsable au cadre moyen en passant par conducteur de travaux et chargé d'affaire dans des secteurs variés : construction, industrie électrique ou production d'énergie, bureaux d'études et conseils, collectivités territoriales, organismes de certification. La lisibilité et l'attractivité de cette licence professionnelle pourrait en souffrir. Il serait plus judicieux de restreindre ces métiers visés à ceux directement liés aux orientations principales de cette formation et en s'appuyant, pour mieux les définir, sur les professionnels et les anciens étudiants en emploi. Les mots clés caractérisant cette licence professionnelle sont du domaine uniquement technique.
Organisation
La licence professionnelle <i>Maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables</i> accueille très majoritairement des étudiants en apprentissage (70 % à 90 %) et quelques étudiants en formation classique, en formation continue ou en contrat de professionnalisation. La licence est enseignée au département GEII de l'IUT de Chartres. Cette licence professionnelle travaille en partenariat avec le centre de formation d'apprentis inter universitaire Région Centre (CFAIURC) devenu le centre de formation d'apprentis (CFA) des universités Centre-Val de Loire, le CFA du Bâtiment et le lycée Philibert Delorme pour l'utilisation de ses équipements.

La formation propose un tronc commun de 450 heures d'enseignement réparties dans 5 unités d'enseignement (UE). L'UE « Parcours d'harmonisation » est une remise à niveau en mathématiques, en électricité et en thermique. L'UE « Connaissance du milieu professionnel » est transversale et comprend de l'anglais (20 heures), des techniques de communication et le certificat informatique et internet (C2I) (16 heures), une ouverture sur le management et la gestion de projet (18 heures) et sur les réglementations et la législation et le droit (46 heures). En 2014, les étudiants souhaitaient un enseignement d'anglais plus important et on ne sait pas si cela a été réalisé.

Les UE « Maîtrise de la demande en énergie », « Energies renouvelables » et « Intelligence du bâtiment » se concentrent sur les enseignements disciplinaires (290 heures).

En ce qui concerne la gestion technique de l'éclairage, des notions telles que la photométrie et l'éclairage ne semblent pas abordées dans les contenus pédagogiques. Une description plus détaillée des contenus des enseignements aurait été intéressante.

L'utilisation des outils logiciels métiers (Autocad, Dialux, Orebat, etc.) est notée comme étant une option de la formation. Dans le schéma des UE, on ne retrouve pas la place de cette option. Il est difficile d'imaginer que la maîtrise de ces outils fondamentaux de diagnostics et de traitements spécifiques des données ne soient qu'optionnelle.

Les UE « Projet » de 150 heures et « Période en alternance » constituent le parcours professionnel. La période en entreprise dure de 16 à 20 semaines.

On notera que le nombre d'ECTS (european credit transfer system) attribué au projet (4 ECTS) et à la période en entreprise (16 ECTS) est faible en comparaison avec la majorité des licences professionnelles.

Positionnement dans l'environnement

Une licence professionnelle *Expertise énergétique des bâtiments et systèmes industriels* est enseignée à Orléans et n'est pas décrite dans le dossier. Son intitulé laisse penser qu'elle se fixe des objectifs scientifiques et professionnels proches de ceux de cette licence professionnelle *Maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables*.

Au niveau des universités de la Région Centre-Val de Loire, l'Université François-Rabelais de Tours propose une licence professionnelle intitulée *Energies renouvelables et gestion de l'énergie électrique* dont l'intitulé est très proche de celui de cette licence professionnelle.

Aucune relation avec ces deux licences professionnelles n'est évoquée. Les arguments avancés pour discuter de la non-concurrence avec ces deux licences professionnelles sont souvent peu crédibles.

La licence professionnelle *Maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables* affiche clairement qu'elle constitue une poursuite d'étude pour les diplômés d'un Brevet de technicien supérieur (BTS) Electrotechnique et de BTS Fluide, énergie et domotique de la région. Trois lycées et trois CFA proposant ces BTS sont cités. Cet objectif n'est pas cité pour les étudiants provenant de DUT (Diplôme universitaire de technologie) ou de seconde année de licence généraliste.

Au niveau national, aucune formation n'est citée. Elles sont pourtant nombreuses.

28 partenariats avec des entreprises qui ont accueilli des apprentis ou en ont recrutés sont cités. Il s'agit en majorité de TPE (très petites entreprises), PME (petites et moyennes entreprises) et de bureaux d'études dont les orientations professionnelles ne sont que rarement décrites. Quelques sujets de projet sont présentés mais les missions des apprentis dans ces entreprises ne sont pas précisées.

Equipe pédagogique

L'équipe pédagogique est bien diversifiée. Elle comprend majoritairement des enseignants de l'IUT de Chartres du département GEII qui assurent 234 heures d'enseignement (soit 52 %) parmi lesquels des professeurs agrégés et certifiés qui assurent 150 heures (33 %), des enseignants-chercheurs qui assurent 56 heures (12 %) et un PAST (enseignant-chercheur associé ou invité) qui assure 28 heures (6 %). Des enseignants de deux lycées interviennent pour 58 heures (13 %) et des professionnels pour 158 heures (35 %).

Ces professionnels, dont les qualifications cadrent bien avec le cœur des métiers visés, sont issus majoritairement de bureaux d'études, de PME et de TPE.

L'équipe de formation est composée de six personnels de l'IUT de Chartres dont quatre responsables de l'IUT et deux administratives. Elle repose sur un maître de conférences, responsable pédagogique de la formation. Elle a en charge les affaires pédagogiques et administratives de la formation et la mise en œuvre des recommandations du conseil de perfectionnement.

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

L'effectif est décrit depuis l'année 2012-2013 jusqu'en 2015-2016.

Sur ces 4 ans, 44 étudiants ont été inscrits pédagogiquement (11 étudiants par an en moyenne).

16 étudiants proviennent d'un DUT, 27 d'un BTS, 1 étudiant provient d'une autre formation non spécifiée et aucun étudiant n'est issu de la seconde année de licence généraliste. On notera qu'en 2015-2016 sur les 12 inscrits, 2 seulement ont un DUT et les 10 autres un BTS. Aucune indication n'est donnée sur la désaffectation manifeste des DUT pour cette licence professionnelle.

Sur ces quatre 4 années, 35 étudiants sont en apprentissage, 8 en formation continue et 1 en contrat de professionnalisation. 23 étudiants ont obtenu le diplôme entre 2012 et 2014 (3 ans) parmi les 32 inscrits. Le taux d'échec est trop élevé (28 % en moyenne et 45 % en 2015) pour une licence professionnelle. Ces échecs sont attribués au fait que certains étudiants ne trouvent pas de contrats d'apprentissage. Il est alors surprenant qu'ils soient comptabilisés dans les effectifs.

Un tableau présente des résultats d'enquête sur le devenir des diplômés. L'enquête dite « nationale » donne un résultat sur les diplômés de 2013. Elle a été effectuée en décembre 2015 soit 28 mois après l'obtention du diplôme.

Les 7 diplômés ont répondu à l'enquête : 3 étudiants sont en emplois, 1 est en poursuite d'études dans un autre établissement et 1 est en recherche d'emploi. Le devenir des deux autres répondants n'est pas mentionné.

L'enquête dite « interne » traite des diplômés de 2013 et 2014 avec une enquête à 6 mois. Le nombre de diplômés étaient respectivement de 7 et 10. Le nombre de répondants est très faible (respectivement 1 et 3) et devrait alerter les responsables de cette licence professionnelle. Ces répondants sont en emploi.

Il est difficile d'apporter un quelconque crédit à la deuxième enquête. La première est trop partielle car elle ne concerne qu'une année qui était l'année de démarrage de cette licence professionnelle. Même si ce résultat ne concerne qu'une seule cohorte de diplômés, les responsables se doivent d'être très vigilants sur l'insertion professionnelle des diplômés.

Les poursuites d'études ne sont pas analysables.

Place de la recherche

La place de la recherche n'est pas évoquée dans le dossier. Des enseignants-chercheurs de l'IUT participent aux enseignements pour 12 %.

Place de la professionnalisation

Le dossier ne donne pas d'éléments explicites sur cette place. Des enseignements transversaux sont présents dans une UE qui consacre 80 heures aux techniques de communication, au management et la gestion de projet, au droit et à la réglementation.

Les contacts avec des bureaux d'études, PME et TPE sont nombreux. Ils apportent quelques-uns des sujets de projets et de stages.

Le projet peut être proposé par un enseignant ou par une entreprise en lien avec l'alternance.

La fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) présente de façon exhaustive les compétences et les métiers visés.

Place des projets et des stages

Les projets et les périodes en entreprises stages sont bien organisés.

Le projet tuteuré démarre 8 semaines après le début des enseignements. Il dure 150 heures à raison d'au moins 8 heures par semaine. Les étudiants, par groupes de 2 ou 3, font leur choix sur la base de propositions des enseignants et des entreprises. Deux objectifs sont fixés : une étude socio-économique de l'entreprise qui accueillera l'étudiant et une conduite d'étude ou projet technique. Ce projet tuteuré fait l'objet d'un rapport écrit et d'une présentation orale par groupe. Le jury comporte au moins 2 enseignants et éventuellement les tuteurs industriels. Deux fiches complètes d'évaluation de la soutenance orale sont fournies. Elles permettent d'évaluer les résultats obtenus, la maîtrise des outils utilisés mais également le comportement. 4 ECTS sont attribués au projet tuteuré.

La période en entreprise dure au moins 16 semaines et est suivi par un enseignant-tuteur. La périodicité de l'alternance est d'un mois. Un mémoire est fourni par l'étudiant et évalué par le tuteur enseignant et par le tuteur industriel. Une soutenance orale a lieu devant 2 enseignants et le tuteur industriel. Tous les étudiants suivent ces soutenances. 16 ECTS sont alloués au stage.

En annexe, on trouve les fiches de notation du stage industriel pour 2014 et 2015. Elles permettent de vérifier la qualité du stage effectué tant à l'écrit, qu'à l'oral et qu'au comportement dans l'entreprise renseigné par le tuteur entreprise. Des compétences de savoir-être sont bien analysées.

Le dossier met au titre des faiblesses de la formation, des difficultés à trouver des entreprises qui acceptent des apprentis.

Place de l'international

La place de l'anglais déclarée insuffisante par les étudiants a déjà été évoquée. L'accueil d'étudiants étrangers est impossible compte tenu de l'habilitation donnée par le CFAIURC qui impose que les étudiants soient en apprentissage ou en formation continue.

La mobilité des étudiants de la licence professionnelle est déclarée sans objet.

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite
Le recrutement est diversifié mais irrégulier et faible. La sélection des étudiants est fondée sur l'analyse d'un dossier et sur un entretien. En moyenne, 55 à 60 candidatures sont reçues. Pour 2016-2017, le nombre de dossiers était de 85. Il aurait été intéressant de connaître les origines géographiques et les cursus suivis par ces candidats. Ce nombre de candidatures montre que cette licence professionnelle est attractive. Si les ressources en emplois sont suffisantes, il est alors très regrettable d'être contraint à une sélection drastique de l'effectif fondée uniquement sur l'alternance. Les étudiants retenus le sont sur la base de leurs résultats antérieurs et sur la filière de formation d'origine. 60 % des candidatures proviennent de la région « Centre » et de « l'Ile de France » et 35 % d'autres régions. Aucune passerelle à partir ou vers cette licence professionnelle n'est décrite. Une UE permet une remise à niveau. Aucun dispositif particulier d'aide à la réussite n'est noté dans le dossier. On rappellera néanmoins que le taux d'échec est trop important (28 % en moyenne).
Modalités d'enseignement et place du numérique
Les modalités d'enseignement sont très classiques. Le dossier ne fournit pas de calendrier pour l'organisation de l'alternance. L'utilisation du numérique se limite aux logiciels utiles pour le traitement des données. Pourtant l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) est évaluée lors du projet tuteuré. Dans la formation, 16 heures sont consacrées aux techniques de communication et au C2I. Lors d'une réunion de juin 2014, le conseil de perfectionnement avait noté un horaire faible de 4 heures pour le C2I et avait proposé des aménagements. Aucun dispositif de pédagogie innovante n'est mentionné.
Evaluation des étudiants
L'évaluation des étudiants est faite en contrôle continu. Les règles d'attribution des UE, des semestres et du diplôme ne sont pas mentionnées. La composition du jury n'est pas mentionnée.
Suivi de l'acquisition de compétences
Le dossier ne fait état d'aucune disposition particulière pour le suivi de l'acquisition des compétences autres que disciplinaires. Pourtant les compétences acquises en stage, sont bien évaluées. Des documents importants sont absents : livret de l'étudiant, le portefeuille d'expériences et de compétences (PEC) et le livret de l'apprenti. Un modèle de supplément au diplôme complet et clair a été fourni récemment sur la base de celui proposé par Europass. Il est réellement dommage qu'il n'ait pas été adapté aux caractéristiques de cette formation.
Suivi des diplômés
Deux enquêtes concernant le devenir des étudiants ont été menées. Les résultats trop partiels sont difficilement interprétables. L'enquête dite nationale à 28 mois du diplôme concerne l'année 2012-2013 et les 7 diplômés y avaient répondu. Cette enquête montre que l'insertion professionnelle était particulièrement difficile. L'enquête interne effectuée à 6 mois sur 2 années (2013 et 2014) n'est pas analysable car les taux de réponses sont très faibles.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation
Le conseil de perfectionnement est constitué de 8 personnes : 3 professionnels, la directrice du département GEII, un étudiant, le responsable pédagogique de la licence professionnelle, un enseignant, et un professeur certifié du lycée Delorme. Il est présidé par un professionnel et se réunit une fois par an. Un compte rendu de réunion du conseil de perfectionnement de juin 2014 est fourni. Il a déjà été cité plusieurs fois précédemment. Les enseignants et les industriels évaluent la formation sur la base d'un document fourni en annexe (exemple de 2013-2014). La formation est également évaluée par les étudiants en fin d'année sur la base d'un questionnaire anonyme dans lequel sont répertoriés l'ensemble des éléments constitutifs (EC) constituant les UE. Ce processus semble efficace. L'étudiant donne son avis entre « excellent » et « mauvais » et ajoute des remarques. Le président du conseil de perfectionnement analyse les réponses et rédige un rapport qui est discuté lors de la prochaine réunion. Des modifications sont proposées : citons celle qui a amené à positionner le projet tuteuré 8 semaines après le début de la formation. On ne connaît pas la procédure qui a été mise en œuvre pour l'autoévaluation de cette formation pour l'élaboration du dossier.

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Objectifs et évaluations pertinents pour le projet tuteuré et le stage.
- Evaluation par écrit de la formation par les étudiants et analyse des résultats par un conseil de perfectionnement opérationnel.
- Partenariats nombreux avec des bureaux d'études ou des PME-TPE et interventions importantes des professionnels du cœur de métiers dans les enseignements.

Points faibles :

- Dossier très incomplet présentant des incohérences.
- Liste de métiers visés trop exhaustive.
- Difficulté à trouver des entreprises d'accueil pour les alternants.
- Taux d'échec trop élevé.
- Insertion professionnelle alarmante pour la première cohorte renseignée dans le dossier.
- Suivi des diplômés très incomplet.
- Faible utilisation de logiciels professionnels en lien avec les métiers ciblés.

Avis global et recommandations :

La licence professionnelle *Maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables* propose un enseignement dans un domaine important lié à la maîtrise de l'énergie dont on connaît les enjeux majeurs.

Le dossier présente des incohérences et des lacunes qui rendent difficile l'évaluation de cette licence professionnelle.

Le positionnement de cette licence professionnelle dans son environnement doit être précisé et ses objectifs doivent être recentrés, le spectre actuel des métiers étant trop large.

Après 4 années de fonctionnement, cette relativement jeune formation n'a pas encore « décollé ».

La recherche d'entreprises proposant des contrats d'apprentissage est difficile. Pour assurer la pérennité de cette formation, les responsables devront réussir à surmonter cette difficulté.

Les enquêtes sur le devenir des étudiants doivent être pertinentes pour suivre l'évolution de l'insertion professionnelle qui est difficilement analysable. De façon générale, les statistiques fournies sont beaucoup trop peu détaillées.

Les taux d'échec sont élevés et des dispositifs adaptés d'aide à la réussite devraient être mis en œuvre.

Le conseil de perfectionnement doit avoir un rôle majeur à jouer dans l'analyse des difficultés.

La chute importante du nombre de diplômés de DUT inscrits en 2015 devra être analysée.

En conclusion, la formation devra se doter de tous les dispositifs et moyens nécessaires à un pilotage éclairé permettant de corriger les faiblesses actuelles.

Observations de l'établissement

Observations pour la formation

Le Président de l'université d'Orléans,



Ary Bruand

Retour du rapport d'évaluation HCERES de la licence professionnelle MEER IUT de Chartres – Université d'Orléans

Organisation

La licence professionnelle Maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables accueille très majoritairement des étudiants en apprentissage (70 % à 90 %) et quelques étudiants en formation classique, en formation continue ou en contrat de professionnalisation.

La formation est ouverte en alternance, sans formation initiale, essentiellement par l'apprentissage et à la formation continue dont les contrats de professionnalisation.

En 2014, les étudiants souhaitent un enseignement d'anglais plus important et on ne sait pas si cela a été réalisé.

A la demande des étudiants et des professionnels, 6 fois 2 heures en isolation thermique, géothermie, systèmes éoliens, systèmes photovoltaïques, maîtrise de l'énergie et régulation sont dispensés en anglais.

En ce qui concerne la gestion technique de l'éclairage, des notions telles que la photométrie et l'éclairage ne semblent pas abordées dans les contenus pédagogiques. Une description plus détaillée des contenus des enseignements aurait été intéressante.

Absent initialement, l'éclairage s'est imposé dans le module de la maîtrise de l'énergie pour répondre à la directive européenne sur l'efficacité de l'éclairage. Son contenu, implicite dans le rapport, traite les notions évoquées plus 6 h de TP.

L'utilisation des outils logiciels métiers (Autocad, Dialux, Orebat, etc.) est notée comme étant une option de la formation. Dans le schéma des UE, on ne retrouve pas la place de cette option. Il est difficile d'imaginer que la maîtrise de ces outils fondamentaux de diagnostics et de traitements spécifiques des données ne soient qu'optionnelle.

Le mot « option » au lieu de « choix assumé » est regrettable. Chaque étudiant est formé à l'exploitation des logiciels rapportés. Ces logiciels ont été introduits à partir des recommandations des professionnels.

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

Pour répondre aux remarques, ce tableau synthétique est proposé :

Année universitaire	Inscrits	Démissions	Présents	Diplômés (Diplômés / Inscrits)	Insertions Pros (Insertions / Diplômés)
2012 - 2013	8	1	7	7 (87.5 %)	7 (100 %)
2013 - 2014	13	3	10	10 (76.9%)	10 (100%)
2014 - 2015	11	5	6	6 (54.5%)	5 (83.3%)
2015 - 2016	12	0	12	12 (100%)	-

Un déficit d'adhésion initial à cette formation par l'alternance est constaté. Malgré le nombre de candidats, l'obligation de l'alternance contraint le nombre d'inscriptions ou conduit à des démissions. Les démissions sont motivées principalement par l'obtention d'une insertion professionnelle à Bac+2 immédiate dans le bassin d'emploi local (7 depuis la création) ou par des nécessités thérapeutiques (2 en 2014-2015). Le travail d'information de l'équipe, avec en renfort la journée d'Aide à la Recherche du Contrat d'Apprentissage (ARCA) du CFAU au mois de juin avant les inscriptions, peine à surmonter les manques de maturité ou de mobilisation des inscrits, aggravés par un marché de l'emploi fluctuant, sachant que la date limite d'obtention du contrat a lieu un mois après la rentrée. L'ouverture à la formation initiale apparaît comme la meilleure réponse pour juguler les démissions.

Le taux de réussite de 100% des présents montre une certaine qualité de la formation. En complément de l'enquête nationale, une enquête est inscrite dans la démarche qualité du CFAU (avec un retour de l'organisme certificateur très positif pour cette licence professionnelle). Les chiffres, rapportés dans le tableau ci-dessus, montrent un taux d'insertion professionnelle très satisfaisant entre 2012 et 2015. La récente acquisition de StillinContact a été voulue pour conserver un lien avec les diplômés et améliorer leur suivi.

Modalités d'enseignement et place du numérique

Aucun dispositif de pédagogie innovante n'est mentionné.

Le choix de l'équipe est de s'inscrire dans le cadre d'une réflexion générale en cours au sein de la communauté nationale GEII.

Evaluation des étudiants

L'évaluation des étudiants est faite en contrôle continu. Les règles d'attribution des UE, des semestres et du diplôme ne sont pas mentionnées. La composition du jury n'est pas mentionnée.

Les modalités d'évaluation, conformes à l'arrêté de novembre 1999, sont implicites.

Points faibles :

Liste de métiers visés trop exhaustive.

Les métiers rapportés sont ceux du dossier d'habilitation. Une liste actualisée tenant compte de la réalité de la formation aurait dû être produite. Pour mieux répondre aux enjeux actuels et futurs, l'équipe a souhaité un séminaire sur les métiers liés à cette licence professionnelle. Il a lieu le jeudi 18 mai avec des décideurs issus notamment de Enedis (énergie), Guerlain (cosmétique) et NovoNordisk (pharmacie)

Taux d'échec trop élevé.

La contrainte de l'obtention d'un contrat en alternance s'avère dissuasif et démobilisateur. Passé la date limite de l'obtention du contrat, peu de démissions sont constatées (1 cas en 2014-2015).

Avis global et recommandations :

En conclusion, la formation devra se doter de tous les dispositifs et moyens nécessaires à un pilotage éclairé permettant de corriger les faiblesses actuelles.

Depuis la rentrée 2016, l'équipe pédagogique pro-active est mobilisée pour une adaptation de cette formation à l'évolution des métiers du bassin d'emploi dominé par les industries de la Cosmétique et de la Pharmacie, un socle scientifique GEII, des intitulés plus lisibles et une attractivité renforcée. L'intérêt renouvelé manifesté par les entreprises et le nombre de dossiers reçus nous encourage grandement dans ce sens.

Fait à Orléans le 29 mai 2017

Le Président



Ary Bruand